



Brescia,
La Tua Città
Europea.

Arrêté municipal n°208 du 20/11/2024

Que puis-je cultiver dans mon potager ?

Faites défiler pour un résumé

FRANCAIS

(pour les aspects opérationnels détaillés, veuillez vous référer directement au texte de l'arrêté)

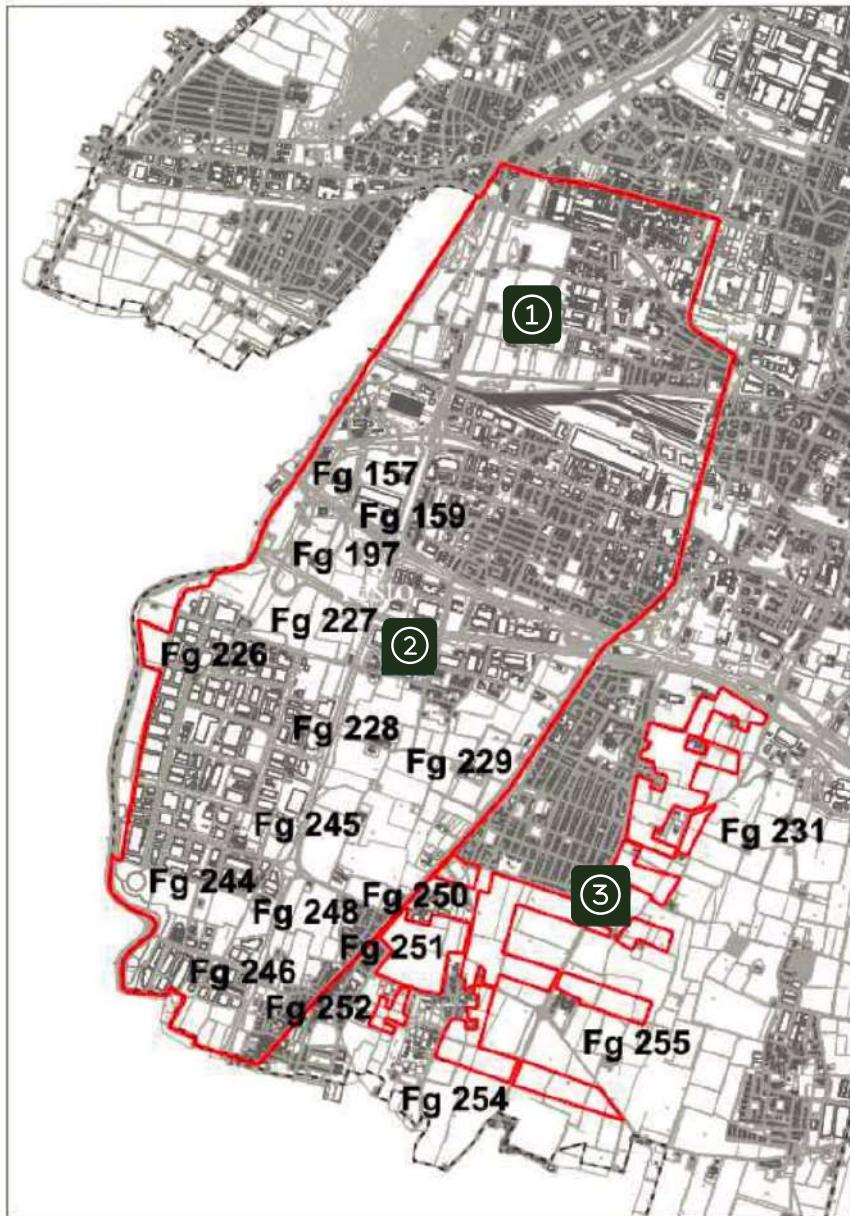


Ce que vous devez savoir

L'ordonnance municipale N.208 du 20/11/2024 (émise à la demande de l'ATS qui en définit les contenus principaux) impose des restrictions importantes dans la zone sud-ouest de Brescia et sur le site d'intérêt national "Brescia-Caffaro" du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Ces mesures sont fondamentales pour protéger la santé publique.

Perimetro Ordinanza



*Le sigle Fg indique les feuilles cadastrales

Zones concernées par les restrictions

- ①** Zone comprise entre la rue Milano au nord, le chemin de fer Milan-Venise au sud, la rivière Mella à l'ouest et les rues Industriale, Tempini et Dalmazia à l'est
- ②** Zone au sud du chemin de fer Milan-Venise
De la frontière ferroviaire jusqu'à la limite communale sud, entre la rivière Mella et les rues Dalmazia, Corsica, Labirinto et Fornaci.
- ③** Zones agricoles spécifiques
Zones à l'est et au sud du Village Sereno.

Quels sont les principaux thèmes couverts par l'ordonnance ?

1

Activités alimentaires

2

Activités agricoles

3

Eaux de surface et souterraines

4

Utilisation du sol et du sous-sol

5

Activités récréatives

1. Activités alimentaires

Que puis-je cultiver dans mon potager ?

La culture dans les potagers privés, à usage familial et pour consommation personnelle, est autorisée pour **certains légumes** spécifiques:



Légumes à fruits

Tomate, aubergine, concombre



Légumes à racines

Oignon, ail, fenouil



Légumes à feuilles

Chou frisé, chou-fleur



Légumineuses

Haricot, petit pois



1. Activités alimentaires

Et si je veux cultiver d'autres légumes?

Vous pouvez le faire.

Mais vous devez nécessairement suivre certaines règles:



Utilisez uniquement des caisses profondes



Remplissez les caisses uniquement avec de la terre non contaminée



Utilisez des outils dédiés uniquement à ces cultures



Quelles règles dois-je suivre pour toutes les cultures ?



Vous devez toujours porter des gants et des bottes

Pour éviter tout contact direct avec le sol.



Vous devez toujours laver soigneusement les produits

Éliminez toute trace de terre avant de les consommer.



Éliminez tous les déchets végétaux

En suivant les mêmes méthodes d'élimination des déchets de tonte prévues par l'ordonnance.



Brescia,
La Tua Città
Europea.

Osservatorio Caffaro/Commissione Comunicazione

Pour plus de détails sur l'arrêté
municipal scannez le QR Code



Partagez ces informations avec votre famille et vos voisins
pour garantir que tout le monde soit informé des restrictions
en vigueur.